

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mai 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 15 mai 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès des Nations Unies

Alors qu'Israël persiste à mener sa tactique de la terre brûlée en Palestine occupée, je suis contraint de lancer à nouveau un appel en faveur de l'humanité, de l'établissement des responsabilités et d'une action internationale urgente pour mettre fin à cette agression militaire criminelle et protéger le peuple palestinien, qui souffre depuis trop longtemps sous cette occupation illégale.

Au cours des moins de 24 heures qui se sont écoulées depuis la dernière lettre que je vous ai adressée, la Puissance occupante a intensifié ses bombardements sur la bande de Gaza assiégée, déclenché une vague de meurtres en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et encouragé des attaques terroristes menées par les gangs de colons et les milices soutenus par l'État, qui ont laissé dans leur sillage des dizaines de morts et de blessés et des dégâts considérables. Une fois encore, le monde est témoin de crimes contre l'humanité qu'il s'est engagé il y a bien longtemps à ne plus jamais laisser s'abattre sur des civils innocents.

Tout cela se produit alors que le peuple palestinien commémore sombremenent une fois de plus l'anniversaire de la *Nakba*, la catastrophe qu'il endure depuis 1947-48, sans cesse brutalisé, dépossédé et déraciné de sa patrie, sans entrevoir la fin de cette injustice historique.

Depuis le 11 mai, quelque 140 Palestiniens, dont 39 enfants et 22 femmes, ont été tués et plus de 1 000 personnes ont été blessées, dont 254 enfants et de nombreux blessés graves, par les assauts militaires israéliens sur Gaza. Des familles continuent d'être décimées, comme celle dont sept membres ont été tués dans une frappe aérienne israélienne sur le camp de réfugiés d'Al-Shati, seul un bébé de 2 mois ayant survécu à ce massacre, blessé et orphelin de sa famille tout entière.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 mai 2021).



Au début de cette semaine, ces personnes – enfants, femmes et hommes – étaient en vie, attendant les célébrations de l'Eïd, résilientes dans leur espoir de jours meilleurs et plus justes qui ne sont jamais venus, puisqu'elles comptent désormais parmi les dizaines de morts et de blessés laissés dans le sillage de l'attaque délibérée d'Israël sur des zones civiles, un crime de guerre perpétré sous les yeux du monde entier.

En Cisjordanie occupée, la force meurtrière d'Israël contre des manifestants civils a tué au total 13 Palestiniens au cours des dernières 24 heures. Les Palestiniens continuent également d'être la cible d'attaques terroristes racistes de la part d'extrémistes israéliens, qui bénéficient de l'entière protection des forces israéliennes et savent qu'ils peuvent commettre des meurtres sans être inquiétés, jubilant dans l'impunité longtemps encouragée par Israël contre les Palestiniens. En ce moment, des colons israéliens se livrent à des saccages dans le quartier de Silwan, dans Jérusalem-Est occupée, menaçant et attaquant des familles palestiniennes.

Le nombre de personnes déplacées par cette agression israélienne continue également à augmenter et il est maintenant estimé à plus de 10 000 civils. Une fois de plus, des Palestiniens traumatisés ont été contraints de s'abriter dans des écoles, des mosquées et même des hôpitaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient au beau milieu d'une pandémie, avec un accès limité à l'eau, à la nourriture et aux services de santé, alors que les avions de guerre et les drones israéliens qui prennent pour cible Gaza, auxquels s'ajoutent désormais les bombardements au moyen de chars et de canons, ont détruit des milliers d'habitation, rasé des immeubles résidentiels tout entiers et des bâtiments commerciaux, y compris ceux abritant des journalistes, et endommagé d'autres infrastructures civiles vitales. Il n'existe pas d'autre possibilité de refuge à Gaza, où il n'y a pas d'abris antiaériens et où le blocus terrestre, aérien et maritime illégal imposé par Israël continue d'emprisonner 2 millions de personnes visées par un acte de punition collective massive qui constitue un crime contre l'humanité.

Le 13 mai, lors de l'une des campagnes de bombardement les plus sauvages menées par Israël, 160 avions de guerre israéliens ont tiré 450 missiles en seulement 40 minutes. Cela représente une moyenne de 11 frappes aériennes par minute, ciblant intentionnellement une zone civile et réduisant des habitations et des quartiers à l'état de ruines, des familles entières ayant été ensevelies sous des bâtiments anéantis et en feu, l'odeur de mort provenant des corps carbonisés et mutilés envahissant les lieux. Comment quiconque peut défendre des atrocités ? Comment quiconque peut justifier ces crimes de guerre ? Et pourtant, Israël, Puissance occupante, n'est pas tenue de répondre face aux mêmes lois que celles que tous les pays du monde sont tenus de respecter.

En Cisjordanie occupée, les forces d'occupation israéliennes ont utilisé des balles réelles et d'autres moyens létaux pour attaquer les manifestants qui protestaient contre l'agression visant Gaza, la menace imminente d'expulsion forcée de leur domicile qui pèse sur des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est occupée, et les attaques et provocations israéliennes contre la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Le 14 mai, 11 Palestiniens ont été tués en une seule journée en Cisjordanie occupée du fait de l'usage excessif de la force meurtrière par Israël contre des manifestants. Les ambulances et les médecins de la Société du Croissant-Rouge palestinien ont fait des allers-retours pour transporter plus de 500 Palestiniens blessés par les tirs de balles réelles, de balles en caoutchouc à noyau métallique, de grenades percutantes, de munitions lacrymogènes et de grenades étourdissantes et par des agressions physiques

directes des forces d'occupation israéliennes, les médecins eux-mêmes étant attaqués, tout cela en violation grave du droit international humanitaire.

Que ce soit en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, ou dans la bande de Gaza assiégée, le recours excessif et injustifié à la force meurtrière donne une image saisissante du mépris d'Israël pour la vie des Palestiniens. Ces actes sont injustifiables et indéfendables, ils sont inhumains et illégaux, et s'inscrivent tous dans le cadre d'une politique systématique délibérément conçue pour créer un environnement coercitif par la violence, la répression et la peur. De tels actes dévoyés de la part d'Israël, Puissance occupante, de ses forces d'occupation et de ses colons, constituent des crimes de guerre, et les auteurs de ces actes de terreur, de meurtre et de destruction gratuits et délibérés doivent en répondre, et le droit doit s'appliquer dans toute sa rigueur.

Dans le même temps, des attaques violentes et racistes continuent d'être perpétrées par des foules juives israéliennes extrémistes contre des citoyens palestiniens d'Israël, exacerbant encore ce cycle de violence. À cet égard, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, s'est dite préoccupée par le fait, entre autres, « que la police israélienne n'est pas intervenue lorsque des citoyens palestiniens d'Israël ont été violemment attaqués, et que les médias sociaux sont utilisés par des groupes d'extrême droite pour inciter les gens à apporter "des armes, des couteaux, des clubs, des coup-de-poing" pour les utiliser contre des citoyens palestiniens d'Israël ». Des informations faisant état de ces attaques inquiétantes ont également mis en évidence la force excessive et discriminatoire que la police exerce contre des citoyens palestiniens d'Israël, et des centaines de Palestiniens ont été arrêtés. À cet égard, la Haute-Commissaire a souligné : « Je rappelle au Gouvernement d'Israël son devoir de protéger tous ses résidents et citoyens sans discrimination fondée sur des notions de "nation", d'origine religieuse ou ethnique, et de garantir un traitement égal devant la loi ».

Malheureusement, les politiciens israéliens continuent d'encourager les éléments extrémistes avec une rhétorique inflammatoire et des incitations, ce qui inspire de nouvelles attaques contre les Palestiniens. La sauvagerie des attaques menées par des colons israéliens armés et radicaux contre des Palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, est une preuve supplémentaire de la violence alimentée par ces irresponsables discours haineux de provocation. À Cheik Jarrah, des vidéos montrent des colons israéliens armés tirant sur des Palestiniens et pénétrant dans leurs logements. Il ne fait aucun doute que l'intensification des attaques des colons fait partie intégrante de la campagne de déplacement forcé menée par Israël à Cheik Jarrah, qui rappelle la terreur et les attaques des milices sionistes au cours desquelles des centaines de milliers de Palestiniens ont été chassés de leurs foyers durant la *Nakba*, une grave injustice qui perdure à ce jour.

La communauté internationale est le témoin direct du résultat de décennies d'obstruction à l'obligation de rendre des comptes pour des violations aussi flagrantes du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Rien n'excuse le silence persistant du Conseil de sécurité face à l'agression et aux crimes qui sont le fait d'Israël, et rien n'excuse l'inaction persistante. Alors que le nombre de civils innocents tués, blessés et traumatisés augmente de minute en minute, et que les peuples du monde entier se rassemblent pour protester et manifester leur solidarité en demandant que des mesures soient prises pour mettre fin à ce carnage et en appelant à la liberté et à la justice pour le peuple palestinien, il est honteux que le

Conseil n'ait pas encore agi pour s'acquitter des devoirs que lui impose la Charte des Nations Unies et faire appliquer le droit.

Comment, pourrait-on demander, Israël a-t-il pu continuer à agir aussi longtemps au mépris total du droit international, sans que cela ne porte à conséquence ? Il va sans dire qu'Israël a été plus qu'enhardi par un tel silence qui ne fait que l'encourager à commettre des crimes barbares et des violations des droits humains qui n'ont pas leur place au XXI^e siècle.

Les arguments mettant sur un pied d'égalité les « deux camps » sont injustes et inacceptables. Le peuple palestinien endure les crimes de cette occupation depuis 54 ans, sans qu'il n'en ressorte rien. Quand il est silencieux et captif, subissant sans mot dire la brutalité de l'occupation israélienne, le monde détourne le regard. Mais lorsqu'il se soulève contre cette occupation inhumaine, il est rabroué, qui plus est par des discours sur le « droit d'Israël à se défendre », discours complètement détaché du contexte et des causes profondes de cette crise et complètement détaché du droit international, qui ne refuse pas la protection à la population occupée, mais au contraire l'assure.

Il est illogique et immoral d'attendre d'une population occupée sans défense qu'elle accepte les agressions répétées de son occupant, tout en excusant les transgressions de l'occupant et en plaçant sa sécurité au-dessus de la sécurité humaine fondamentale. Ces arguments et cette politique du deux poids deux mesures font honte à ceux qui prétendent respecter le droit international et les droits humains et attacher une grande valeur à la vie humaine.

La question de la Palestine reste le point le plus ancien inscrit à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, en grande partie parce que le Conseil de sécurité n'a pas respecté les obligations que lui impose la Charte et n'a pas appliqué ses propres résolutions. Le Conseil doit surmonter sa paralysie et agir pour mettre fin non seulement aux symptômes de cette injustice dont nous sommes si douloureusement témoins en ce moment, mais aussi à ses causes profondes : la dépossession collective, 54 ans d'occupation, l'apartheid et la persécution du peuple palestinien par Israël, Puissance occupante.

Il est urgent de protéger et de sauver des vies humaines, qui restent en péril alors qu'Israël poursuit ses attaques barbares contre des enfants, des femmes et des hommes sans défense, et de préserver les perspectives d'un avenir de paix et de sécurité. Nous exhortons les dirigeants, les peuples et les pays du monde entier à agir maintenant, avec humanité, de manière responsable et avec fermeté, y compris en recourant à des mesures juridiques et à des sanctions, pour mettre fin à cette grave injustice.

La présente lettre fait suite aux 717 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 14 avril 2021 ([A/ES-10/863-S/2021/466](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, Puissance occupante, doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**
